

**SNU***ipp* - **FSU**

# Loi d'orientation

## Un projet décrypté

## Un contexte douloureux

Le système scolaire français demeure très inégalitaire, ne réussissant pas à réduire les écarts, voire les laissant se creuser entre forts et faibles, entre filles et garçons, entre enfants des milieux populaires et enfants des familles aisées. C'est le système qui réussit le moins à déconnecter difficulté scolaire et difficulté sociale.

## Une nouvelle loi

Le texte comporte plus de 50 articles modifiant le code de l'éducation et il est accompagné d'un exposé des motifs et d'un rapport annexé. **Il comporte également une partie programmation qui engage des moyens sur les cinq années à venir.**

## Des objectifs louables

- Faire en sorte que tous les élèves maîtrisent les instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire
- Réduire à – de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre EP et hors EP
- Réduire par deux la proportion des élèves sortant du système scolaire sans qualification
- Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



## **Une école maternelle réaffirmée**

La loi modifie complètement l'article sur la maternelle. Pour commencer, elle affirme la spécificité de la forme scolaire. *« La formation dispensée dans les classes et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, conforte et stimule leur développement affectif, sensoriel, moteur, cognitif et social. Elle les initie et les exerce à l'usage des différents moyens d'expression. »* Elle préconise *« des approches éducatives qui visent à développer la confiance en soi et l'envie d'apprendre »*.

L'école maternelle organisée sur un seul cycle.

Enfin une circulaire devrait permettre de redémarrer la scolarisation des moins de trois ans.

## **Des nouveaux programmes**

Des nouveaux programmes sont à l'ordre du jour et un conseil national des programmes est réactivé à cet effet. Cette réécriture semble repoussée à la rentrée 2014, nous devons veiller à en être partie prenante (enseignants et organisations représentatives.)

## **Un socle commun redéfini**

Il s'agit dorénavant du socle commun de connaissances et de compétences et de culture qui doit préciser ce que les élèves devront apprendre et la façon dont l'école peut permettre à tous cette acquisition. Ses éléments constitutifs sont renvoyés à un décret qui sera étudié par le nouveau conseil national des programmes.

Mais une double prescription socle-programme ne peut continuer à exister.

## **Évaluation des élèves, du système**

En séparant nettement l'évaluation des élèves de celle du système, le projet de loi marque une rupture positive avec la confusion antérieure. Afin de piloter le système éducatif et de mettre en œuvre les réformes, un Conseil national d'évaluation du système éducatif est créé. Cette instance consultative - « scientifique et indépendante » doit permettre d'avoir une vision « globale du fonctionnement et de l'efficacité du système ».

Dans un souci de valorisation des progrès et afin d'être « compréhensible par les familles », l'annexe précise que les modalités d'évaluation des élèves sont appelées à évoluer. Elle propose d'éviter une « notation sanction à faible valeur pédagogique et [de] privilégier une évaluation positive simple et lisible ». Dans cette optique, le livret personnel de compétences actuel, estimé « trop complexe » sera réformé et les modalités d'évaluation diversifiées.

## La remise à l'ordre du jour de la formation initiale des enseignants

Si l'on peut se féliciter du retour de l'idée « qu'enseigner est un métier qui s'apprend » et d'une formation initiale avec des moments de formation théorique, alternant avec des stages de pratiques, le temps consacré à cette formation est encore trop court.

Les pré-recrutements qui permettraient une mixité sociale accrue au sein de la profession ne sont pas retenus par le gouvernement pour le moment.

De nouvelles missions pour les ESPE : *«elles participent à la recherche ; elles assurent le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes; elles forment les enseignants à l'usage du numérique... »* Il est par ailleurs précisé qu'*« elles assurent leurs missions en y associant des professionnels intervenant dans le milieu scolaire »*.

Mais du flou ou des incohérences : contenus, organisation de la formation, le rôle que pourraient y jouer les maîtres formateurs, tout reste à faire. Les premiers textes proposés montrent de réelles incohérences (maquettes de concours, cahier des charges, contenu des masters, ...) et sont plutôt « brouillon », ne permettant pas d'avoir une vision nette de ce que sera cette nouvelle formation.

## Les relations écoles-collèges améliorées ?

Si le texte institue un cadre de concertation avec le Conseil école-collège, il laisse aux établissements l'initiative d'un travail commun. L'objectif affiché est de renforcer la continuité. Un conseil de cycle CM2-6ème serait mis en place. Reste à assurer sa réalité en faisant en sorte que celui-ci ne soit pas une coquille vide (temps mis à disposition, déplacements ...) et qu'il n'entraîne pas d'attaques contre nos statuts



## ***Des manques importants***

Une toute petite phrase à propos des RASED dans le rapport annexe « les missions et le fonctionnement des RASED évolueront pour concevoir des relations et des complémentarités dans l'ensemble des dispositifs d'aide » ...Mais rien qui n'engage le gouvernement sur la création de nouveaux postes ni sur des départs en formation à hauteur des besoins.

Pas de rupture réelle avec l'individualisation des parcours et le traitement de la difficulté scolaire.

Absence de l'éducation prioritaire et notamment d'une redéfinition annoncée et attendue

Absence de moyens mis à disposition de la Formation continue et maintien en partie d'une orientation hors temps de service.

## ***Une loi ne fait pas tout !***

Des décrets et circulaires doivent venir la préciser. Nous en avons déjà deux exemples avec les circulaires pour les moins de trois ans et le plus de maîtres que de classes.

Des groupes de travail devraient s'ouvrir sur d'autres sujets :

- Programmes et socle
- Direction d'école
- Evaluations ...
- Education prioritaire
- RASED...

## ***Rien sans nous ...***

**Et puis surtout une profession maltraitée** tout particulièrement par les deux précédents ministres a besoin de changements rapides pour y croire à nouveau ...

« **Rien ne se fera sans les enseignants** » nous rappelle Marie Duru-Bellat dans le dernier numéro de FSC.

C'est ce que ne cesse de rappeler le **SNUipp-FSU** depuis le début de la concertation. (**enquête Louis Harris et enquête flash temps de travail**)



## *Et les rythmes ...*

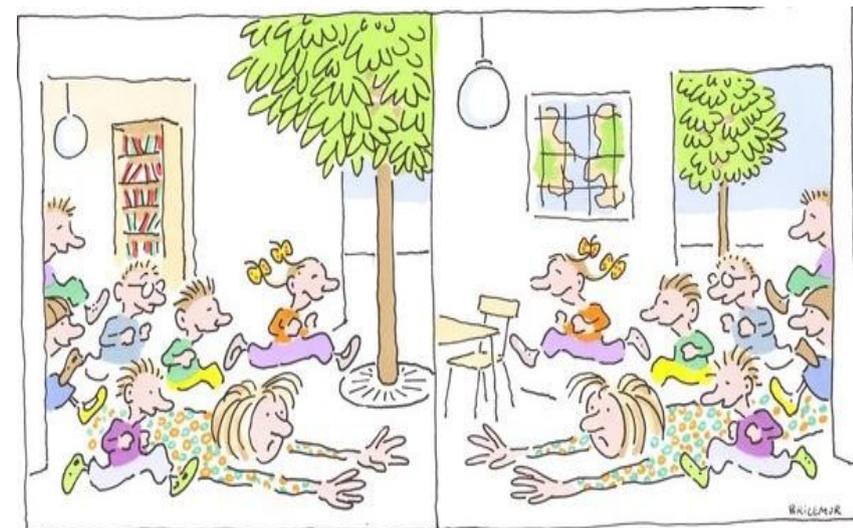
### **Où en sommes-nous ?**

Impréparation, déclarations médiatiques ne sont pas venues apporter sérénité et sérieux dans ce dossier.

# *Le marronnier des rythmes* *ou l'arbre qui cache la forêt ...*

La modification des rythmes scolaires doit être pensée dans une véritable transformation globale du fonctionnement de l'École.

La question des effectifs est par exemple très importante ainsi que les programmes et les manières de travailler mais aussi la déconnexion temps enseignants- temps élèves pour engager une réduction du temps de travail...,



# *Point de vue des enfants – des élèves*

**Le SNUipp a toujours souhaité une évolution du temps scolaire cohérente avec les rythmes de vie de l'enfant :**



- Penser la cohérence entre les différents temps de l'enfant
- Équilibrer la répartition des horaires journée / semaine / année
- Équilibrer les contenus des programmes scolaires, adapter les méthodes pédagogiques
- Améliorer les conditions d'apprentissage
- Prendre en compte les rythmes chrono-biologiques

# Partenariats ... l'enfant dans sa globalité



**Quelle articulation cohérente entre les grands rythmes de notre société ?**

**Les parents** : des intérêts multiples à concilier avec le rythme de leur enfant

**Les communes et les EPCI** : pour la restauration, les garderies, les centres de loisirs, les transports scolaires.

**Les conseil généraux** : comment gérer les transports ?

**Les clubs, les associations** : souhaitent conserver le mercredi pour les activités.



## *Du point de vue des acteurs économiques*

**Le raccourcissement des vacances d'été et la modification des zones** sont les deux principales craintes de l'industrie touristique.

- Les professionnels du tourisme rappellent leur « *attachement aux **semaines pleines de vacances** (de samedi à samedi) et au **découpage en trois zones**, qui permet d'étaler l'accueil des touristes sur plusieurs semaines* ».

# Agir sur les conditions du travail enseignant



**Quel lien entre " temps de travail " et " métier d'enseignant " (temps de travail- de service – d'enseignement)**

Comment prendre en compte les évolutions quantitatives de notre métier ?

Comment prendre en compte les évolutions qualitatives de notre métier ?

Effets des évolutions récentes liées à la semaine de 4 jours et à l'aide personnalisée

# *Projet de réforme*

Calendrier de la réforme :

- Été et automne : concertation et rencontres bilatérales (refus de banaliser du temps pour consulter les enseignants)
- Fin décembre : proposition d'un décret élève (sans donner les ORS des enseignants)
- Début janvier : vote au CSE et CTM : 5/60 pour
- 1er mars : date limite pour donner au DASEN son choix d'organisation ou de demande de report pour la rentrée 2014

# *Décret élèves*

- 24h de classe sur 9 demi-journées. Mercredi prévu mais samedi possible par dérogation
- La journée de classe dure entre 5h et 5h30 maxi
- La demi-journée peut durer 3h30
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30
- Les maires ou les présidents d'EP CI (avec ou sans les conseils d'école) proposent les nouveaux horaires au DASEN, qui prend la décision finale.

# *Obligation de service enseignants*

- **24h** d'enseignement par semaine
- **108h** qui se partagent en :
  - 36h d'APC : (activités pédagogiques complémentaires), au lieu de 60 h.
  - **24h de préparation des APC ou de travail en équipe sur projets (plus de maîtres, - de 3 ans, projets d'équipe ...)**
  - 24h de concertation d'équipes (conseils des maîtres, cycles), rencontre parents
  - 6h de conseil d'école
  - 18h : animation pédagogique (pas plus de 9 H ) et formation continue *tout ou partie à distance.*

## *Et pour l'enfant ?*

- Sa journée de classe peut être allégée de 45 minutes.
- Le reste du temps, il peut être pris en charge par la collectivité dans le cadre d'un PEDT : projet éducatif territorial.
- Difficultés de financement par les mairies : les inégalités risquent de se renforcer.
- Le ministère assouplit les taux d'encadrement pour les activités éducatives...
- Un véritable gain ??

# ***Le SNUipp-FSU exige le report à 2014 sauf là où les conditions sont réunies et les conseils d'école volontaires***

Pour le Snuipp-FSU, on ne peut rester au statu-quo la semaine

Darcos avec l'aide personnalisée.

**Mais cette réforme n'est pas acceptable** en l'état :

- Pas d'allègement réel pour les enfants
- Risque d'inégalité accrue entre communes
- Une amélioration insuffisante pour les enseignants, voire une dégradation sur la vie personnelle et le salaire
- Pas de véritable concertation : ni des enseignants par l'EN ni des conseils d'école
- Pas de table ronde indispensable entre ministère, collectivités territoriales et organisations syndicales



**Une réécriture du décret élèves et des obligations de service des enseignants est nécessaire.**

Déterminés à changer la donne !

L'avenir  
de l'École,  
nous l'écrivons

**ENSEMBLE !**

Plus de maîtres  
que de classes :  
pour faire quoi ?

Se former :  
où ?  
à quoi ?

Travailler  
en équipe :  
vraiment ?

Et puis...

- \*
- \*
- \*
- \*



**DÉBAT ET TRANSPARENCE**



SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Peqq | [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)